



Escroquerie pour chèque perdu

Par **Victime93**, le **14/02/2019 à 14:53**

Bonjour, rnrnJ'aimerais savoir quel est la procédure pour porter plainte pour "abus de confiance"? rnrnIl y a moins de 1 mois , mon ex m'a remis un chèque provenant d'une de "ses locations de voitures". Il m'a assuré que le chèque était 100% fiable et qu'il connaissait la personne. Il m'a dit que son compte avait été fermé pour des raisons de justificatifs de ses revenus auprès de sa banque, qu'il avait besoin de payer ses chauffeurs uber et que c'était assez urgent. rnrnJ'ai encaissé le chèque sur mon compte et le lendemain il m'a emmené dans des bureaux westerns pour que je paie de la livre sterling en euro pour pouvoir lui transmettre (car il voulait plus de change). J'ai donc fait un paiement de 1500 euros en GB et je lui ai transmis mes cartes bleus ainsi que mes codes pour qu'il puisse retirer le reste de l'argent. rn3 jours plus tard le chèque s'est retourné impayé pour "perte" et il m'annonce qu'en faite il ne connaissait pas très bien la personne qui lui a remis ce chèque. Cela va faire pratiquement 1 mois qu'il dit qu'il va me rembourser mais ne le fait jamais. rnrnPuis-je porter plainte contre lui pour "abus de confiance"? rnrnMerci d'avance.

Par **jos38**, le **14/02/2019 à 16:22**

bonjour. dans la mesure où vous lui avez remis de plein gré vos cartes bleues et vos codes, ça va être difficile

Par **amajuris**, le **14/02/2019 à 19:07**

bonjour, rnc'est une arnaque bien connue, je crains que votre ex ne soit complice de cette

arnaque.rnil faut toujours attendre que le chèque soit effectivement encaissé avant de disposer de l'argent.rnsalutations

Par **Victime93**, le **14/02/2019** à **21:48**

Bonjour, rnDu coup il n'y a aucun moyen de porter plainte?

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **07:36**

Bonjour,rnBien sur que vous pouvez porter plainte, comme tout le monde au commissariat le plus proche.rnMais tout le monde connaît cette escroquerie dite à l'africaine.rnN'hésitez pas à mettre votre "ex" en cause, il est complice de cette escroquerie.rnPas besoin de qualifier les faits, le procureur ou les forces de l'ordre s'en chargeront.